

ÉVÊCHÉ

DE QUIMPER

ET DE LÉON



ÉTAT DES ÉCOLES LIBRES

Quimper, le 31 Octobre 1903.

M

Je vous prie de vouloir bien répondre, dans le plus bref délai possible, aux questions suivantes, dont j'ai besoin pour la confection de l'Ordo diocésain.

Paroisse de _____

École libre de Garçons.

- 1° Y a-t-il dans la paroisse une école libre de garçons ?
R. _____
- 2° Par qui est-elle tenue ?
R. _____
Et combien a-t-elle de maîtres ?
R. _____
- 3° Combien a-t-elle d'élèves externes ?
R. _____
Et combien de pensionnaires ?
R. _____
- 4° A qui appartient l'immeuble ?
R. _____
Et comment l'école est-elle entretenue ?
R. _____

Paroisse de M. L. de l'Assomption de Quimper et Léon

École libre de Filles.

- 1° Y a-t-il dans la paroisse une école libre de filles ?
R. Oui
- 2° Par qui est-elle tenue ?
R. par les Religieuses Ursulines
Et combien a-t-elle de maitresses ?
R. 28 maitresses de classe
- 3° Combien a-t-elle d'élèves externes ?
R. 36 externes
Et combien de pensionnaires ?
R. 163 pensionnaires
- 4° A qui appartient l'immeuble ?
R. A la Communauté
Et comment l'école est-elle entretenue ?
R. par la Communauté et à l'aide de la rétribution de l'élève

École communale de filles.

- 5° L'École communale est-elle encore tenue par des Religieuses ?
R. par les Sœurs de la Sagesse
Sinon, à quelle date a eu lieu la laïcisation ?
R. _____

Personnel congréganiste.

- 6° En dehors des écoles, reste-t-il des Religieuses occupées aux œuvres paroissiales ?
R. Oui. A l'hospice et au Bureau de bienfaisance
Quel en est le nombre ?
R. 19
A quelle congrégation appartiennent-elles ?
R. A la Congrégation des Sœurs de la Sagesse

Veuillez bien, M _____, répondre sur cette feuille, et la retourner immédiatement à l'Evêché.

Votre tout dévoué en N.-S.,

† FRANÇOIS-VIRGILE,
Evêque de Quimper & de Léon.